REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARDIER et VALENCA

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers
En exercice : 10
Présents : 10

DELIBERATION N° 33 -2015

Séance du jeudi 27 août 2015

L'an deux mille quinze et le jeudi 27 août 2015 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 20 août 2015 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS, Jean-Pierre, M .FAURE Jean-Claude, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, Céline TRUCH

Secrétaire de séance : Danielle BLANC

Objet : Règlement N.A.P. (Nouvelles Activités Péri-Educatives)

Le Maire donne lecture du règlement qui a été établi par le comité de pilotage des nouvelles activités Péri-Educatives aux membres présents.

Il propose de l'adopter dès la rentrée scolaire 2015-2016.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le règlement des N.A.P.

Fait et délibéré à Lardier et Valença le 27 Août 2015

Le Maire

Rémi COSTORIER

MAIRIE DE LARDIER et VALENCA (Hautes-Alpes)

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
25 SEP. 2015
Bureau du Courrier N°1